



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 22 FEVRIER 2024**

2024/13

L'an deux mille vingt-quatre, 22 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - MM FABRE Alain – MM HIBSCHELE Jean-Marc - MM NEVEU James - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mmes BAECKER Sybille - SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - GIBOULET ARNAUD Sophie – DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine – MM REBUFFAT

ABSENTS EXCUSES : Mme HURLIN Régine – - Mmes - MENALDO KEBDANI Nadia — M. ALTIER Jonathan

PROCURATIONS : Mme HURLIN à Mme FOURES
MENALDO KEBDANI à M.REBUFFAT

Soit 18 votants

OBJET : Avis sur le projet de plan de mobilité établi par la CA Nîmes Métropole

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités

VU la délibération n° 2016-04-071 du 11 juillet 2016 du conseil de la CA Nîmes Métropole initialisant la révision du plan de mobilité,

VU la délibération 2021-06-038 du 02 novembre 2021 du conseil de ma CA Nîmes Métropole portant relance de la procédure de révision du plan de déplacement urbain selon les principes de la loi d'orientation des mobilités,

CONSIDERANT la concertation qui a été menée et le projet de plan de déplacement transmis à la commune par les services de la CA Nîmes Métropole,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité

ARTICLE 1 : de donner un avis favorable au projet de plan de déplacement urbain réalisé par la CA Nîmes Métropole.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Gilles TIXADOR



Porte des Gorges du Gardon - Site classé